

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 04 AVRIL, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 27 MARS 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. GODON, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. PARDIGON, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. PERRIN, Mme PAPONNAUD, Mme BERNARD, M. RUFFAT, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

Mme RIVIERE-MARIETTE (pouvoir à M. NABEDRYK), M. GUINÉE (pouvoir à Mme THIERRY), Mme KEMPF (pouvoir à M. OLLIER), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. JEANMAIRE (pouvoir à M. RUFFAT), Mme GARRY (pouvoir à M. PARDIGON).

Absents:

M. TABIT.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 98 - Concours de photos "Focus sur mon animal de compagnie": Approbation de la convention de mécénat entre la Ville et la société ' LES JARDINERIES DU SALEVE ' (enseigne BOTANIC) et du règlement.

Le Maire rappelle que la commune de Rueil-Malmaison a créé une délégation de protection animale dont la mission est d'améliorer la prise en charge des animaux errants sur le territoire et de sensibiliser la population sur les obligations vis-à-vis des animaux et sur le bien-être animal.

En 2022, la Ville a organisé un concours photos de l'animal en Ville, qui a rencontré un franc succès, avec plus de 150 participations.

La Ville souhaite organiser un nouveau concours photographie en 2023.

Il indique aussi que la société « LES JARDINERIES DU SALEVE » (enseigne BOTANIC) propose de soutenir ce concours par la signature d'une convention de mécénat permettant une

dotation de prix qui sera versée directement aux lauréats.

BOTANIC s'engage à prendre en charge dix bons d'achat d'une valeur totale 365 euros.

Trois catégories sont ouvertes : la catégorie « Chiens », la catégorie « Chats » et la catégorie « Autres animaux de compagnie ». Une mention spéciale sera accordée à la photo « Coup de cœur » du jury.

Pour chaque catégorie, les prix sont les suivants :

- 1er prix : Bon d'achat chez BOTANIC d'une valeur de 50€
- 2ème prix : Bon d'achat chez BOTANIC d'une valeur de 30€
- 3ème prix : Bon d'achat chez BOTANIC d'une valeur de 25€
- Pour le Prix « Coup de Cœur » : Bon d'achat d'une valeur de 50 €

Le jury sera constitué d'élus et d'agents municipaux.

La remise des prix sera effectuée courant juin 2023. Les participants seront avertis par mail et par téléphone (s'ils n'accusent pas réception du mail).

Il est donc proposé à l'Assemblée d'adopter la convention de mécénat entre la Ville et la société BOTANIC, et le règlement du concours photographique : « Focus sur mon animal de compagnie »

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 30 mars 2023 ;

La Commission de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et des sports entendue le 28 mars 2023 ;

APPROUVE la convention entre la Ville et la société « LES JARDINERIES DU SALEVE » » (enseigne BOTANIC) dans le cadre du concours de photos « Focus sur mon animal de compagnie » et le règlement ;

PRECISE que la société « LES JARDINERIES DU SALEVE » » (enseigne BOTANIC) s'engage à verser 365 € aux lauréats du concours de photos « Focus sur mon animal de compagnie » ;

AUTORISE le Maire ou l'élue déléguée à signer ladite convention et le règlement et à prendre toute mesure concernant son exécution.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 11 avril 2023
N° identifiant : 092-219200631-20230404-lmc145254-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 11 avril 2023